

CONVENTION

Entre

L'académie d'Amiens, ci-dessous dénommée « l'Académie », représentée par Monsieur Bernard BEIGNIER son Recteur,

et

L'Institut pour l'Éducation Financière du Public, ci-dessous dénommé « l'IEFP », association loi de 1901 d'intérêt général, représenté par Monsieur Georges PAUGET, son Président,

Il a été expressément convenu et arrêté ce qui suit :

Préambule

L'IEFP, selon ses statuts, « a pour but l'information, la formation et le développement de la culture générale du grand public en matière économique et financière et, d'une manière générale, la réalisation de missions éducatives dans les domaines économique et financier » ; il mène ses travaux et ses actions en toute indépendance et sans aucun but commercial ; il contribue d'ores et déjà, par son expertise et son activité de production et de diffusion de contenus pédagogiques, à l'amélioration de l'enseignement de la culture économique et financière, dans le cadre des programmes scolaires existants.

Le ministère de l'Éducation nationale, attaché à l'acquisition, aux différents niveaux de la scolarité et par tous les élèves, des éléments de base d'une culture économique et financière a, dans ce but, signé en 2009 et en 2014 avec l'IEFP une convention-cadre reconnaissant à ce dernier la qualité de partenaire privilégié du ministère pour les actions de promotion d'une culture financière de base. Il a en outre accordé son agrément national à l'IEFP en 2011.

La mission de l'IEFP s'inscrit pleinement dans les attentes et les orientations du système éducatif dont elle rejoint les objectifs à court, moyen et long termes afin de :

- répondre au besoin de donner à chaque jeune les éléments actuels de la culture générale et de la culture citoyenne nécessaires avant l'entrée dans la vie active ;
- donner à l'éducation économique et financière une place adéquate aux différentes étapes de la scolarité et notamment au cours de la scolarité obligatoire ;

Au-delà de la production de contenus pédagogiques et de leur diffusion via internet (notamment sur son site www.lafinancepourtous.com), l'IEFP souhaite mener des actions de terrain permettant d'amener les enseignants et les élèves à s'approprier des concepts et acquérir des savoir-faire s'agissant notamment de la gestion d'un budget personnel, de la compréhension des mécanismes financiers de base et du rôle des institutions financières, de la juste appréciation des risques économiques et financiers.

Ces actions s'inscrivent dans les orientations déclinées par le ministère : il s'agit, en particulier, de la dynamisation de la relation éducation-économie, de la sensibilisation des élèves aux réalités du monde professionnel et à l'esprit d'entreprendre, de la découverte des métiers et de la préparation à l'intégration des jeunes dans la vie sociale et professionnelle.

L'académie d'Amiens, estimant tout à fait utile et nécessaire le développement de l'éducation financière, souhaite jouer un rôle pilote et moteur dans cette expérimentation de terrain, qui aurait vocation à être diffusée par la suite sur tout le territoire national. C'est dans cet esprit qu'elle a signé en 2011 une convention triennale avec l'IEFP dans le cadre de laquelle ont été notamment réalisées les actions suivantes:

- expérimentation d'un jeu concours : "Montage financier d'un projet" pour les élèves de seconde.
- envoi à une centaine de classes de l'académie, à titre expérimental, du kit pédagogique pour le primaire réalisé par l'IEFP
- réalisation d'un ouvrage "Mathématiques et Education économique et financière" pour le collège de la 6e à la 3e. Ouvrage collaboratif réalisé en partenariat avec les enseignants de mathématiques, de sciences économiques et sociales et d'économie-gestion de l'Académie d'Amiens. Approche transversale, innovante, ancrée dans les programmes de mathématiques du collège.
- organisation d'une conférence annuelle en direction des CPGE EC au lycée J. Calvin de Noyon (Système financier entre libéralisation et régulation par G. Pauget, Finance et croissance économique par J-M. Daniel et Le low cost : un nouveau modèle économique par E. Combe).
- stage de formation dans le cadre du PAF de l'académie, pris en charge par l'IEFP : Mathématiques et éducation financière, quels atouts dans le cadre des enseignements ?
- formation d'initiative locale proposée au PAF de l'académie : Utilisation du jeu pédagogique de finances responsables "Ethica".
- organisation d'une formation : Construire une séquence pédagogique grâce aux ressources du site Lafinancepourtous.com, à la demande d'un établissement.

Article 1 : Objet de la convention

Par la présente convention, l'Académie et l'IEFP renouvellent leur partenariat pour mettre en place dans l'Académie des actions novatrices, renforçant de manière significative la culture économique et financière de base des élèves.

Article 2 : Actions pédagogiques à destination des élèves

L'IEFP continuera d'organiser une conférence destinée aux élèves de CPGE. Il proposera également d'autres actions pédagogiques à destination des élèves de l'enseignement secondaire. Le programme d'actions a vocation à être pluri-annuel. Les actions retenues pour l'année scolaire 2014/2015 sont annexées à la présente convention.

Article 3 : Sensibilisation et aide à la formation des enseignants

L'IEFP pourra créer, avec des enseignants en exercice de l'Académie, des ressources pédagogiques à utiliser par les enseignants des différents niveaux d'enseignement, dans différentes disciplines (Mathématiques, Sciences économiques et Sociales, Économie-Gestion, Histoire géographie et Éducation civique), en conformité avec les programmes des différents niveaux de la scolarité.

Des rencontres entre l'IEFP et des enseignants en poste dans l'Académie, du primaire et du secondaire de plusieurs disciplines (Mathématiques, Sciences Economiques et Sociales, Economie et Gestion, Sciences Biologiques et Sciences Sociales Appliquées..) seront organisées pour informer sur l'IEFP, les ressources pédagogiques mis à disposition ainsi que sur les initiatives dédiées à l'Académie.

L'IEFP fera des propositions à l'ESPE de l'Académie, en vue de la formation des futurs enseignants.

Les actions retenues pour l'année scolaire 2014/2015 dans ce cadre sont annexées à la présente convention.

Article 4 : Soutien de l'académie

L'Académie soutient l'IEFP pour la réalisation de ces objectifs pour la durée de la convention, notamment en :

- facilitant les contacts et les liens entre l'IEFP et les personnels d'encadrement (IA-IPR et IEN), ainsi que les enseignants de l'académie notamment pour la création de ressources pédagogiques ;
- facilitant les contacts avec l'ESPE, en vue d'éventuelles formations à l'éducation économique et financière ;

- facilitant la participation des enseignants aux différentes manifestations organisées par l'IEFP ;
- facilitant les contacts avec les établissements d'enseignement, afin de permettre l'organisation de réunions ou de conférences à destination des élèves au sein des établissements ;
- informant activement les enseignants sur les ressources pédagogiques produites dans le cadre de cette convention, ainsi que sur les autres ressources pédagogiques initiées par l'IEFP, notamment en créant des liens sur le portail académique.

Article 5 : Pilotage et suivi

Un groupe de suivi est chargé de la coordination, du suivi et de l'évaluation de la mise en œuvre de la présente convention. Il se réunit à l'initiative de l'une ou l'autre des parties. Il est présidé par le Recteur ou son représentant. Il est composé de membres de l'Inspection désignés par le Recteur et de représentants de l'IEFP désignés par sa Déléguée générale.

Article 6 : Durée de la convention

La présente convention est conclue pour une durée de trois ans et prend effet à compter de la date de sa signature. Pendant cette durée, toute modification des conditions ou modalités d'exécution de la présente convention, définie d'un commun accord entre les parties, fera l'objet d'un avenant. Il en sera de même du programme annuel d'actions. Elle peut être résiliée par l'une ou l'autre des parties, sous réserve d'un préavis de trois mois et d'une explication des raisons justifiant sa résiliation.

A Alençon, le 14 octobre 2014

Pour l'Académie,

Pour l'IEFP,

Le Recteur
Bernard BEIGNIER

Le Président
Georges PAUGET



Annexe

à la convention conclue entre l'Académie d'Amiens et l'Institut pour l'éducation financière du public

Actions retenues pour l'année scolaire 2014/2015

1. En direction du primaire

- Renouvellement de l'expérimentation du kit pédagogique " A la découverte de l'argent" dans les écoles primaires. Répertorier en collaboration avec les DASDEN une dizaine ou une vingtaine d'écoles (sans nouveau retraitage) pour relancer le projet, avec une forte implication du rectorat. Prendre contact avec les mairies intéressées par cette expérimentation. Une diffusion plus large sera la bienvenue, et l'Académie appuiera cette initiative, si des financements externes (fondations, municipalités ou autres) permettent la réimpression des kits.
- Formation des professeurs des écoles au kit pédagogique, dans le cadre de l'ESPE d'Amiens.
- Jeu Super Euro: informer largement les écoles (directeurs d'établissements et responsables de centres de loisirs) de l'existence de ce jeu pédagogique.

2. En direction des collèges

- Possibilité d'organiser, pour les élèves de collège, des conférences sur les métiers de la banque, dans le cadre du Parcours de découverte des métiers et des formations.
L'animation de ces conférences pourra être réalisée par l'IEFP ou, en collaboration avec celui-ci, par des partenaires professionnels, des enseignants ou des étudiants du supérieur.
- Proposition de formation pour les enseignants de mathématiques du collège à l'utilisation de l'ouvrage "Mathématiques et éducation économique et financière".

3. En direction des lycées

- Création de nouveaux modules de mathématiques sur la recommandation des corps d'inspection avec les enseignants de mathématiques pour la classe de seconde, dans le cadre de l'accompagnement personnalisé.
- Possibilité d'organiser des conférences sur les thèmes de la banque, en lien avec les programmes de Sciences économiques et sociales et d'Economie-gestion, pour les élèves de seconde dans le cadre de l'accompagnement personnalisé.
- Possibilité d'organiser des conférences sur un thème, en lien avec les programmes de Sciences économiques et sociales et d'économie-gestion, pour les élèves de première ou de terminale.
- Poursuite d'animation de stages pour diffuser et utiliser l'ouvrage "Mathématiques et éducation économique et financière", en direction des enseignants de mathématiques et d'économie (SES ou Economie Gestion, y compris en voie professionnelle).

4. En direction du supérieur : sections de STS ou Classes préparatoires

- Organisation d'une conférence pour les élèves des classes préparatoires économique, ENS et comptabilité-gestion de l'académie d'Amiens au Lycée Jean Calvin à Noyon avec vidéotransmission à destination des lycées Madeleine Michelis, Louis Thuillier et La Hotoie à Amiens.
- Possibilité d'organiser des conférences sur un thème, en lien avec les programmes d'économie, pour les élèves de sections de STS tertiaires.